



Absence pendant potentielle convocation au tribunal judiciaire

Par Ananaspomme

Bonjour,

Je suis professionnel de santé et me trouve actuellement en litige avec la sécurité sociale pour une demande d'indu (somme inférieure à 5000?).

J'ai fais un recours au greffe et aie reçu ce jour un accusé de réception de mon dossier qui indique que je serai convoqué ultérieurement au tribunal judiciaire pour une audience.

Cependant, même si aucun délai ne m'a été communiqué, je crains que l'audience soit programmée sur une période où je serai absent, 2 semaines de vacances à l'étranger prévues depuis quelques mois maintenant.

J'ai peur que le motif de mes vacances soient un peu trop léger pour une convocation comme celle-ci. Néanmoins, je me demandais s'il était possible que je communique d'ores et déjà au greffe, la période où je ne serai pas disponible ou si cela est inapproprié.

Cette transparence jouerait-elle en ma faveur, où est ce que je dois me voir annuler mes vacances par précaution quand bien même l'audience ne se ferait pas sur cette période ?

Je ne m'y connais pas du tout en procédure judiciaire et doit reconnaître être un peu perdu?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses,